



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/1996/L.1/Add.1  
4 mars 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Deuxième session  
Genève, 27 février - 4 mars 1996  
Point 10 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE**

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre  
sur sa deuxième session**

**Additif**

**COMMUNICATIONS NATIONALES**

**Point 3 a) de l'ordre du jour : Communications des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions soumis par le Président**

1. Le SBI a pris note du rapport intérimaire sur les examens approfondis (FCCC/SB/1996/2) et des rapports d'examen approfondi publiés jusqu'à présent (FCCC/IDR.1/CZE, FCCC/IDR.1/SWE, FCCC/IDR.1/AUS, FCCC/IDR.1/USA, FCCC/IDR.1/CAN, FCCC/IDR.1/CHE). Il a exprimé sa satisfaction aux Parties qui avaient accueilli les missions d'examen approfondi, à celles et aux organisations intergouvernementales qui avaient désigné des experts et au secrétariat pour la coordination des examens.

2. Le SBI a conclu que le rapport intérimaire fournissait des informations utiles sur la mise en oeuvre de la Convention. Il a par ailleurs engagé les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'avaient pas encore soumis de communication à le faire pour la deuxième session de la Conférence des Parties.

3. Le SBI envisage d'examiner de façon circonstanciée au titre d'un point distinct de l'ordre du jour de sa troisième session les questions qui, dans les rapports disponibles sur les examens approfondis, se posent aux gouvernements, afin de porter les conclusions qui s'imposent à l'attention du Groupe spécial du Mandat de Berlin à sa quatrième session et de la Conférence à sa deuxième session.

4. Le SBI a invité le SBSTA à étudier les moyens de renforcer la transparence, la comparabilité et la cohérence grâce à des directives plus précises en matière de communication de données, notamment des présentations et des tableaux standard, pour la description des politiques et des mesures. Ce faisant, les Parties sont invitées à décrire, dans la mesure du possible, les effets particuliers attendus des différentes mesures d'atténuation.

5. Le SBI a invité le SBSTA à analyser d'un point de vue technique les possibilités de communication de données sur des questions telles que les ajustements pour tenir compte des températures, les échanges d'électricité, les combustibles de soute, l'utilisation des potentiels de réchauffement du globe et les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie afin de résoudre les divergences observées dans les inventaires communiqués dans la perspective d'une meilleure comparabilité. Il a également invité le SBSTA à lui faire des recommandations à ce sujet.

6. Le SBI a approuvé l'aperçu général et les méthodes proposés dans le document FCCC/SB/1996/1 pour la deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales et a suggéré que la présentation devrait mettre en lumière les politiques et les mesures novatrices, concluantes et/ou susceptibles d'être reproduites.

7. Le SBI a pris note des données préliminaires présentées dans le document FCCC/SB/1996/1/Add.1 sur les projections des émissions de gaz à effet de serre pour l'an 2000, desquelles il ressortait que de nombreuses Parties visées à l'annexe I devraient déployer de nouveaux efforts allant au-delà de ceux supposés par les projections afin de ramener d'ici à l'an 2000 leurs émissions des gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal aux niveaux de l'année de base.

8. Le SBI a conclu qu'il faudrait rechercher les moyens de faciliter l'échange de données d'expérience dans la réalisation des programmes nationaux de mise en oeuvre de la Convention. Dans ce contexte, il a prié le secrétariat de réunir un atelier informel, de préférence en même temps que sa quatrième session, pour examiner la mise en oeuvre des politiques et mesures spécifiques adoptées par les Parties. Cet atelier pourrait également être l'occasion d'évaluer les résultats du premier cycle d'examens approfondis.

-----